



## **SEANCE du 09 juin 2020**

Convocation le 04.06.2020

L'an deux mil vingt, le neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Pascal BALLOIR, Jean-Michel CODRON, Stéphane LOREL, Philippe LEMAIRE, Madeleine LAURIER, François FERAT, Grégory PIERROT. Sophie BOURGOIN, Mireille PIGNARD.

Absent excusé : Julien FRICHET

Absent ayant donné procuration : Julien FRICHET a donné pouvoir à Pascal BALLOIR

Secrétaire de Séance : Madeleine LAURIER

Le quorum est constaté, la séance est officiellement ouverte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** les indemnités de fonction des élus pour une enveloppe annuelle globale brute de 21.142,73 €.

M. le maire a indiqué ne pas vouloir percevoir le maximum de son indemnité, les taux votés sont donc les suivants : (*valeur de l'indice nouveau majoré brut : 46.672,80 €*) X *taux voté = indemnité brut maximale*

- Le Maire : Taux 21 % (soit indemnité de 9.801,24 €/an)
- Le 1<sup>er</sup> adjoint : Taux 14,40 % (soit indemnité de 6.720,88 €/an)
- Le 2<sup>ème</sup> adjoint : Taux 9,9% (soit indemnité de 4.620,61 €/an)

**PROCEDE A L'ELECTION** des délégués et représentants au sein des différentes structures :

- Au SIEM (Syndicat intercommunal d'Energies de la Marne)

Titulaire : Pascal BALLOIR

Suppléant : François FERAT

- Au SMIS (Syndicat Mixte Intercommunal Scolaire de Sézanne)

Titulaire : Jean-Michel CODRON

Suppléant : Stéphane LOREL

- Association des communes forestières

Titulaire : Pascal BALLOIR

Suppléant : Stéphane LOREL

- Déléguée du CNAS (Centre National de l'Action Sociale)

Collège des élus : Mireille PIGNARD

- Correspondant défense : Grégory PIERROT

- Commission communale des Impôts Directs

PROPOSE 24 noms de contribuables susceptibles de siéger à la CCID. Parmi ces 24 propositions, 12 seront retenus par les services fiscaux.

**VOTE** la création des commissions communales :

- Commission communale des bois :

Membres du conseil : Pascal BALLOIR, François FERAT, Stéphane LOREL

Pour avis consultatif extérieur : Claude RICARD, Thibault JOUBE

- Commission de travaux (voirie/bâtiments) :

Tous les membres du conseil municipal

- • Commission communale pour la communication :  
Madeleine LAURIER, Philippe LEMAIRE, Grégory PIERROT

- Commission de contrôle de la liste électorale :

Délégué du conseil municipal : Jean-Michel CODRON  
Proposition pour le délégué de l'administration : Muguette ARVOIS  
Proposition pour le délégué du Tribunal de Grande Instance : Claude RICARD

**AUTORISE** la réalisation des travaux de voirie sous convention de maîtrise d'ouvrage par la CCSSOM « rue de La Forestière » et « rue de l'école » selon les conditions financières suivantes :  
Après consultation des entreprises, la société COLAS est retenue pour l'exécution des travaux.

**Coût pour la CCSSOM :** Travaux HT : 122.763,05 € + MOE HT : 4.992 € soit 127.755,05 € HT (153.306,06 € TTC)

**Coût réel pour la commune : 92.131,24 €**

- sous convention de fonds de concours (30% travaux + MOE TTC - FCTVA) = **38.447,32 € HT**
- sous convention de mandat (compétence de la commune - trottoirs) : 44.736,60 € HT soit **53.683,92 € TTC**

VOTE les taux de la fiscalité directe locale pour 2020. Les taux sont identiques à ceux votés en 2019.  
Le taux de la taxe d'habitation fait l'objet d'une compensation de l'Etat à compter de 2020.

- Taxe sur le foncier bâti : 12,66 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 14,53 %
- CFE : 13,59 %

Le produit attendu de la fiscalité directe locale pour 2020 s'élève à 48.297 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00  
Fait à Saudoy, le 12 juin 2020

Le Maire,  
M. Jean-Christophe LEGLANTIER

**Diffusion :**

**Affichage (panneau Mairie)**

**Site internet de la commune : [www.saudoy.fr](http://www.saudoy.fr)**

